



Agression par des vendeuses

Par **Minouche78**, le 16/11/2015 à 12:42

Bonjour, j'aimerais savoir qu'elle genre plainte je devrais déposer.

Je vous explique nôtres enfant ma compagne et moi étions dans un magasin où nous avons acheté un produit, a la sorti le portique sonne donc on attend la vendeuse, elle arrive je repasse la poussette a sonner donc on le laisse regarder dans la poussette, puis la vendeuse demande a m'a compagne d'ouvrir son sac ma compagne à refuser vu que c'était la poussette qui a sonner.

La vendeuse a commencer a s'énervé a mal nous parler et a vouloir prendre le sac, du coup ma compagne s'énerve et comme elle n'a rien trouver dans la poussette on décide de partir tranquillement vu la tournure de la chose.

Du coup la vendeuse nous a suivi dehors en criant rendez ce que vous m'avez volé et commence a vouloir arracher le sac de ma compagne comme je suis handicapé je traîne un peu derrière avec une autre vendeuse qui continue de regarder si il n'y a rien dans la poussette qui bien sûre ne contenait rien a part mon enfant, l'agression envers ma compagne continue jusqu'à la voiture, une fois que j'arrive au niveau de la voiture la vendeuse arrache le sac de ma compagne qui essaye tant bien que mal de rentrer notre enfant, du coup bébé hurle de peur en voyant et en sentant que ça n'allait pas bref la grosse pagaille.

Je décide de mettre fin à tous ça en essayant de récupérer le sac de ma compagne et notre sac d'achat en forçant et avec l'adrénaline je récupère un sac celui de ma compagne (depuis je soufre énormément du dos d'où viens mon handicap) et je rentre dans la voiture.

Je voudrais déposer plainte par courrier au procureur, comme je ne peux pas me déplacer à cause de mes douleur.

J'aimerais savoir si ma compagne a eu tort de ne pas avoir laisser la vendeuse regarder dans son sac même si ce n'est pas elle qui a sonner, et si les vendeuse on le droit de faire tous ça?

Merci d'avance, cordialement.

Par **Visiteur**, le 16/11/2015 à 16:58

Bonjour,

bien sur que non les vendeuses n'ont pas le droit ! Mais si vous êtes innocents, pourquoi ne pas les avoir laissé juste regarder dans le sac ? Le pire est qu'il est fort possible que vous ayez sonné pour une étiquette d'alarme laissée sur un de vos vêtements !? non volé ! ce sont ces étiquettes que l'on doit découper après achat sinon... on sonne dans les autres magasins ! Votre refus de contrôle vous a rendus suspects à leurs yeux... A tort... ou à raison...

Par **janus2fr**, le **16/11/2015** à **19:36**

[citation]pourquoi ne pas les avoir laissé juste regarder dans le sac ?[/citation]

Peut-être simplement parce que c'est le droit de chacun !

La caissière qui soupçonnait un acte délictueux ne pouvait qu'inviter la personne à attendre les forces de l'ordre qu'elle aurait appelées. En aucun cas une caissière n'est assimilée aux dites forces de l'ordre !